

LES CARACTÉRISTIQUES DU TEXTE DESCRIPTIF OU EXPLICATIF

1. LE BUT DU TEXTE

Décrire ou expliquer le sujet aux destinataires.

2. LE VOCABULAIRE

On se sert parfois de termes spécialisés ayant trait au sujet abordé. Le vocabulaire sera neutre parce que l'auteure ou l'auteur du texte explicatif ne donnera habituellement pas son opinion, sauf si le sujet porte à controverse.

Note : La neutralité parfaite est impossible, ne serait-ce que par le choix des éléments traités.

3. LES INDICES RÉVÉLANT LE DEGRÉ D'OBJECTIVITÉ ET LE POINT DE VUE

	Objectivité	Subjectivité
a) Contenu	<ul style="list-style-type: none">• Montrer divers aspects d'une réalité.• S'assurer de l'exactitude et de la précision des renseignements.• Utiliser divers procédés explicatifs, en particulier les faits, les statistiques, les témoignages neutres.• Éviter d'exprimer des sentiments, des opinions et des jugements personnels.	<ul style="list-style-type: none">• Montrer une partie de la réalité, certains aspects seulement.• Choisir les détails, les renseignements pour créer un effet : sensationnalisme, émotion, etc.• Afficher un parti pris.• Exprimer des sentiments, des opinions et des jugements personnels.
b) Éléments linguistiques	<ul style="list-style-type: none">• les pronoms de la 3^e personne (elles, ils, on, certains, ceux, etc.);• le registre de langue correct;• le vocabulaire neutre et la tournure impersonnelle (on note, il est à remarquer, etc.);• l'utilisation de noms propres, d'adjectifs et de déterminants numériques qui précisent les informations (Canadiens, provincial, dix, etc.);• l'absence d'indices de relation entre la ou le journaliste et les destinataires.	<ul style="list-style-type: none">• les pronoms personnels de la 1^{re} personne (je, nous);• le registre de langue familier;• le vocabulaire connotatif, péjoratif ou mélioratif;• certaines expressions introduisant des opinions (je crois, nous pensons, etc.);• certaines figures de style, comme l'ironie, l'euphémisme, l'hyperbole;• les indices de relation entre la ou le journaliste et les destinataires (tu, nous, vous; apostrophe, interpellation).

4. LES PROCÉDÉS DESCRIPTIFS ET EXPLICATIFS

- Mention de faits.
- Mention d'hypothèses sérieuses.
- Recours aux résultats d'enquêtes ou de sondages; chiffres, statistiques.
- Mention de témoignages, d'opinions, de jugements, de conclusions de spécialistes.
- Citation d'auteurs et d'auteurs, de personnes interviewées.
- Explication ou commentaire qui analyse les faits et les précise :
 - causes, effets, conséquences, répercussions;
 - description d'un processus, d'un mécanisme, du fonctionnement de quelque chose;
 - précision d'un rôle ou d'une fonction;
 - rappel historique.
- Emploi de diverses techniques :
 - la définition qui sert à donner le sens des mots techniques ou scientifiques employés dans le texte, à préciser une idée à l'aide de mots plus connus;
 - la reformulation qui consiste à reprendre la même information en d'autres mots, souvent plus simples; elle sert aussi à éviter la répétition de certains mots;
 - le recours à l'exemple qui sert à illustrer un phénomène, un raisonnement, une affirmation;
 - la comparaison qui sert à clarifier une explication : comparer un fait ou un objet avec un autre permet de souligner leurs ressemblances ou leurs différences; le fait de comparer un élément inconnu ou complexe avec un élément connu permet de simplifier une explication;
 - l'illustration dans laquelle on présente un cas concret qui rend un énoncé plus clair;
 - l'énumération dans laquelle on nomme différentes composantes d'un tout;
 - la description dans laquelle on expose des détails qui montrent un ensemble.

Adapté de l'*Aide-mémoire, Français, de la 9^e à la 12^e année*, édition révisée, CFORP, 2009, p. 94-96.